

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
0413312273

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Subventions d'investissement dans le cadre du programme de santé animale 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'intervention du Conseil départemental s'inscrit en application de la convention avec la Région, adoptée le 31 mars 2017 et de la délibération cadre approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2017, fixant les conditions de mise en œuvre de la politique agricole départementale dans le cadre législatif et règlementaire national et européen 2015 – 2020.

Dans le cadre du programme départemental « élevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural 2018-2020 », adopté par la Commission permanente du 30 mars 2018, le Conseil départemental intervient, en liaison avec la direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Bouches-du-Rhône, le laboratoire départemental d'analyses des Bouches-du-Rhône (LDA 13), le groupement de défense sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS 13) et le groupement de défense sanitaire apicole des Bouches-du-Rhône (GDSA 13) pour aider les éleveurs du département à faire face aux exigences sanitaires, notamment en matière de sécurité alimentaire.

Pour 2019, ce programme voté en Commission permanente du 5 avril 2019, permettra de développer une politique de prévention, de dépistage, de contrôle et de lutte contre les maladies, de manière à renforcer l'état sanitaire des élevages, globalement très satisfaisant dans les Bouches-du-Rhône.

Ainsi, pour renforcer la politique sanitaire dans les élevages, le Département aide les éleveurs grâce à des investissements qui participent à cet objectif. En effet, l'utilisation de couloirs de contention, de bacs d'équarrissage, d'armoires à pharmacie ou de sas de biosécurité permettent d'augmenter l'efficacité des tests réalisés et de renforcer la fiabilité du dispositif, mais aussi de sécuriser les intervenants (vétérinaires et éleveurs) et d'améliorer leurs conditions de travail.

Pour information, la délibération n° 145 de la Commission permanente du 25 mars 2016 a fixé les montants d'aide selon les types d'investissement :

- pour les bacs d'équarrissage : 300 € ou 400 € selon la contenance (600 L ou 1000 L) ;
- pour les couloirs de contention : 600 € pour les couloirs ovins non mécaniques et 2 000 € pour les couloirs bovins et 3 000 € pour les restrainers (couloirs ovins de contention en inox) ;
- pour les armoires à pharmacies : 80 € ou 100 € selon le modèle ;
- pour les sas de biosécurité dans les élevages : 800 € par acquisition (délibération n° 123 de la CP du 30 mars 2018).

En termes de gestion, le Département rembourse la part prise en charge à l'éleveur sur facture acquittée et attestée du service fait par le GDS13.

Sur ces bases, il est proposé d'allouer les quatre subventions d'investissement suivantes :

Eleveurs	Type d'investissement	Cout HT	Aide du Département
BALBIS Catherine Mas des Chênes 13310 Saint Martin de Crau	Armoire à pharmacie + Bac d'équarrissage 640 L	994,46	400 €
EARL du Saint Laurent Mas Fontanouille RD 27 Voie Aurélienne 13520 Maussane les Alpilles	Armoire à pharmacie + Bac d'équarrissage 640 L	1029,60 €	400 €
M. SERRA RAMON Mas Saint JEAN Chemin Saint Pierre 13570 BARBENTANE	Couloir de contention	2005,86 €	600 €
GAEC L'agneau des Alpilles Mas MONBLAN Route du DESTET 13520 Maussane-les Alpilles	Armoire à pharmacie + Bac d'équarrissage 640 L	1029,60 €	400 €
TOTAL			1 800,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL